

Corrections apportées au mémoire
de l'Union des consommateurs dans le dossier R-3644-2007

- 1) Page 2, citation, remplacer 'sa' par 'la' et enlever le 's' à 'approvisionnements'
- 2) Page 5, première citation, remplacer 'lignes 6-8' par 'lignes 10-11'
- 3) Page 5, note de bas de page 11, remplacer "document 2" par "document 12"
- 4) Page 6, 7^{ième} paragraphe, première ligne, remplacer '2005' par '2006'
- 5) Page 7, note de bas de page 18, remplacer 'page 27, tableau 6' par 'page 28, tableau 7'
- 6) Page 10, première citation, ajouter 'page 6' entre 'document 2, lignes 15-24'
- 7) Page 11, premier paragraphe, dernière phrase, enlever 'De plus, en observant le tableau 1, ce sont exactement' et remplacer par 'Ce sont en majorité'
- 8) Page 14, 3^{ième} paragraphe, remplacer 'permettant' par 'pourrait permettre'
- 9) Page 14, note de bas de page 29, remplacer '56,4M\$' par '54,8M\$'
- 10) Page 16, modifier la dernière phrase avant le tableau 4 par : 'De plus, pour le poste d'investissements le plus important (en M\$), la baisse des montants entre 2007 et 2008 suit la diminution face au montant autorisé en 2007 par la décision D-2007-12, le contraire étant aussi vrai pour le deuxième poste d'investissements en importance.'

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3644-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 10 DÉCEMBRE 2007
Pièces n°: C-13-14 UC